

Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de tél :

Courriel :

*Assistera au colloque « La servitude : une vieille notion neuve ? »,
Jeudi 4 et vendredi 5 avril 2019
Amphi Ettore, UFR Droit, Campus Mariani – CORTE*

- Tarif inscription : 150 € (avec déjeuner)
- Tarif inscription : 90 € (sans déjeuner)
- Tarif privilégié : 50 € (avec déjeuner) étudiants en formation professionnelle CRFPA et CFPN / experts-comptables stagiaires

Entrée libre pour les étudiants et personnels enseignants

*Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de
M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.*

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Le règlement est à renvoyer à l'adresse suivante avant le 2 avril 2019 :

Contact et inscriptions :
Jeanne LALEURE-LUGREZI
Equipe méditerranéenne de recherche juridique (EA 7311)
Université de Corse Pascal Paoli
22 Avenue Jean Nicoli BP 52
20250 CORTE
04.20.20.22.14 / 06.88.76.67.14
laleure@univ-corse.fr
eadroit.universita.corsica
www.universita.corsica



Equipe
méditerranéenne
de recherche
juridique
(EMRJ EA 7311)

Responsables scientifiques :
Anne-Marie LUCIANI, Professeur, Université de Corse
Lucie LORENZINI, enseignante-chercheuse contractuelle, Université de Corse

Colloque de droit comparé franco-italien

**La
servitude :
une vieille notion
neuve ?**

**Jeudi 4 avril 2019
à partir de 14h
Vendredi 5 avril 2019
à partir de 9h30**

**La servitù :
una nozione
« antica-
moderna » ?**

Faculté de droit
Amphithéâtre Ettore

PROGRAMME

Jeudi 4 avril 2019 : 14h-18h

14h00 Mot d'accueil par Paul-Marie ROMANI, Président et Claude SAINT-DIDIER, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Corse

* Étude étymologique des termes servitude et servitù

14h15 Jean-Yves GUILLAUMIN, Professeur émérite de langue et littérature latines - Université de Franche-Comté

I. LA SERVITUDE, MODE DE PARTAGE DE L'UTILITÉ DES BIENS

1. Évolution de la consécration de la servitude

* La servitude en droit romain

14h45 Giuseppe GILBERTI, Professore ordinario - Università degli Studi di Urbino "Carlo Bo"

* Les servitudes de passage dans les campagnes dans le projet de Code civil corse de 1787

15h05 Florence JEAN, MCF - Université de Corse

* Évolution de la consécration des servitudes en droit privé

16h00 Droit français : Claude SAINT-DIDIER, MCF - Université de Corse

16h20 Droit italien : Francesco OLIVIERO, Ricercatore - Università di Trieste

* Évolution de la consécration des servitudes en droit public

17h00 Droit français : Jean François STRULLOU, Directeur au CNRS - Université de Nantes

17h20 Droit italien : Simone TORRICELLI, Professore ordinario - Università di Firenze

Vendredi 5 avril 2019 : 9h30-12h00

2. Limites de la consécration de la servitude

* La servitude l'épreuve des droits fondamentaux

9h30 Droit français : Noé WAGENER, Professeur - Université de Rouen

9h50 Droit italien : Paolo PASSAGLIA, Professore ordinario - Università di Pisa

* La servitude de non-concurrence en droit français et italien

10h30 Lucia LORENZINI, enseignante contractuelle - Université de Corse

* La servitude à l'épreuve de la souveraineté

11h00 Marjorie BEULAY, MCF - Université de Picardie

Vendredi 5 avril 2019 : 14h-18h

II. LA SERVITUDE, MODÈLE DE PARTAGE DE L'UTILITÉ DES BIENS ?

1. Les nouveaux droits réels

* La liberté contractuelle, source de nouveaux droits réels

14h00 Droit français : Jean-Louis BERGEL, Professeur émérite - Aix-Marseille Université

14h20 Droit italien : Antonio GAMBARO, Professore emerito - Università di Milano

2. Les alternatives aux droits réels

* Le recours à la notion de biens communs

14h50 Droit français : Marie-Pierre CAMPROUX-DUFFRENE, Professeure - Université de Strasbourg

15h10 Droit italien : Gianfrancesco FIDONE, Professore ordinario - Università di Roma-La Sapienza

* Les obligations réelles

15h40 Droit français : William DROSS, Professeur à l'Université de Lyon 3

16h00 Droit italien : Antonio GAMBARO, Professore emerito - Università di Milano

* La théorie des infrastructures essentielles : comparaisons franco-italiennes

16h45 Anne Marie LUCIANI, Professeure - Université de Corse

Propos conclusifs : le partage de l'utilité des biens

Perspective transdisciplinaire :

17h10 Maxence CHRISTELLE, MCF - Université de Picardie

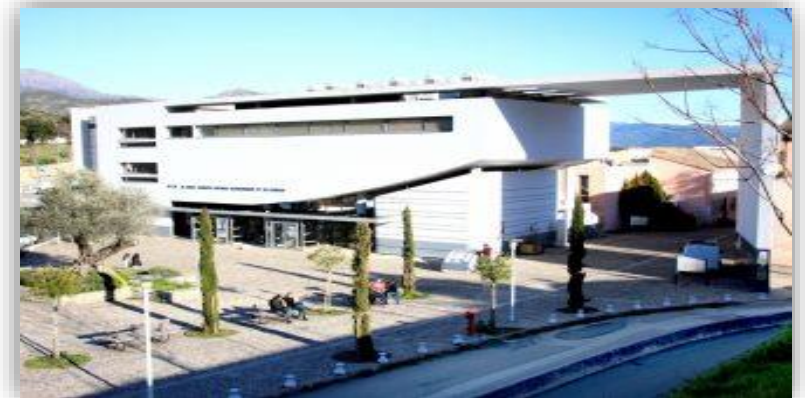
Perspective comparatiste :

17h30 Julien DUBARRY, Professeur - Université de Toulon

La servitude : une vieille notion neuve ? La servitù : una nozione « antica-moderna » ?

La servitude est un mode de partage de l'utilité des biens qui a eu un rôle fondamental dans les sociétés rurales. Souvent qualifié de désuet, voire de vétuste ou d'anachronique, le droit des servitudes pourrait cependant receler des potentialités d'adaptation permettant de répondre à de multiples enjeux du monde moderne. Afin qu'elle puisse servir de modèle, la notion de servitude doit être revisitée. Dans cette perspective, l'apport du droit comparé entre deux systèmes juridiques fondés sur un socle commun mais évoluant chacun à sa manière propre permet à la fois de mieux percevoir la cohérence de chacun d'entre eux et d'élargir l'horizon des choix possibles.

La servitù è un modo di ripartizione dell'utilità dei beni che avuto un ruolo fondamentale nelle società rurali. Spesso considerato desueto o anacronistico, il diritto delle servitù sembra tuttavia presentare particolari capacità di adattamento alle numerose necessità manifestate dalla società moderna. In questa prospettiva, la comparazione tra i sistemi francese ed italiano dovrebbe fornire utili indicazioni intorno al processo di trasformazione che ha investito il concetto di servitù negli ordinamenti esaminati, anche al fine di riflettere sull'opportunità di una ridefinizione della nozione di servitù stessa.



Parvis de la faculté de droit de l'Université de Corse